#### AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-12-DE Recu le 12/12/2019



## DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



## ARRONDISSEMENT DE NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – <u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - AVANCE SUR SUBVENTION</u>

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019 A 19 heures 30 dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE: M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS: M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM: 13 PRESENTS: 18 VOTANTS: 21

Secrétaire: Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

#### AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-12-DE Regu le 12/12/2019



#### VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

# XII - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - AVANCE SUR SUBVENTION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Selon la règlementation comptable, les subventions inscrites au budget sont versées après l'adoption du vote du budget.

Cependant, il est possible d'y déroger par délibération du Conseil Municipal qui peut accorder une avance sur subvention.

Considérant que le budget primitif de la Commune ne sera voté qu'au mois de mars, voire avril 2019, et afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Beaulieu sur-mer, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser une avance sur subvention représentant 25 % de la subvention accordée en 2019, soit un montant de 43 750 €. Cette avance sera intégrée automatiquement au budget primitif 2020 au compte 657362. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### A L'UNANIMITE,

- Décide à l'unanimité d'accorder une avance sur la subvention 2020 au CCAS de Beaulieu sur-mer d'un montant de 60 000 €.
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2020 au compte 657362.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

06310 \* (UW